

L'an deux mil dix neuf, le 09 avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Annick JACQUET ,MM. BOUCHAUD Guy, , GERAUD Pascal, DURAND Jean Pierre . LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, Olivier ROCHE

Absents: HAYE Guy qui a donné son pouvoir à Guy BOUCHAUD

SECRETARE : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil présents et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande aux membres du Conseil d'avoir une pensée pour Guy HAYE actuellement hospitalisé et qui manque ainsi son premier conseil en 11 ans.

Il présente Francis CIPIERRE le Directeur du SMECTOM qui est venu pour donner une information sur la redevance incitative concernant les déchets ménagers.

Le Directeur du SMECTOM explique dans un premier temps pourquoi la mise en place d'une telle redevance. Il présente ensuite les deux formules possibles : mise en place de conteneurs porte à porte et mise en place de conteneurs dans des points d'apports volontaires. Il explique que le SMECTOM saura s'adapter aux choix des municipalités quelle que soit la formule retenue par la municipalité.

Le Maire explique que vu les problèmes rencontrés et les remarques formulées suite à la mise en place des conteneurs semi-enterrés il penche plutôt vers la formule porte à porte pour la majorité des habitants et une formule point d'apport volontaire dans les hameaux où le camion de collecte ne peut pas circuler. Il demande aux Conseillers d'effectuer des sondages dans leurs secteurs respectifs afin que lors de la prochaine réunion du conseil qui aura lieu le 7 mai une décision soit prise et communiquée au SMECTOM.

1/ Vote des taux 2019 des taxes locales.

Le Maire rappelle le bon résultat du compte administratif 2018 qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 183 955,33 € et souligne que par conséquent il n'y avait pas lieu d'augmenter ce taux des taxes locales pour 2019.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter ce taux de taxes pour la dixième fois consécutive.

2/ Vote du budget 2019.

Le Maire présente un budget de fonctionnement de 474543,33€ qui permet de dégager une somme de 208500€ au profit de la section investissement.

Il explique que cette somme permettra de financer le programme voirie pour 50000€ , l'achat de matériels pour 85890 €, la transformation de la maison d'habitation en chambres permettant 10 couchages supplémentaires pour le gîte (90000 €) et la réfection du gîte communal (10000€) .

Il ajoute que le locataire actuel de la maison a notifié son départ pour le 1^{er} juin (il a acheté une maison à La Chapelle) .

Le Maire pense qu'il serait en effet mieux de transformer cette maison en places de couchages supplémentaires plutôt que le gîte communal actuel. Les conseillers acceptent à l'unanimité ce nouveau projet qui remplace le précédent et qui préservera le gîte communal en permettant l'augmentation de la capacité de Cantou uniquement sur fonds propres à la commune.

Le montant total du budget consacré aux dépenses s'élève à 317753,95€.
Les Conseillers approuvent à l'unanimité le budget 2019.

3/ Aide financière pour voyage scolaire.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une aide de 70 € aux familles qui ont un enfant qui a effectué un voyage scolaire. Cette aide concerne actuellement Noah ROUBINET, Romain GERAUD et Violette REBIERE.

4/Report du transfert de la compétence eau vers la Communauté de Communes.

Le Maire rappelle que la Loi NOTRe prévoit le transfert de cette compétence pour le 1^{er} janvier 2020 mais qu'une autre loi du 03 août 2018 assouplit cette loi NOTRe et permet aux communes de demander le report du transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2026. Il explique que la comcom ne souhaite pas actuellement prendre cette compétence et il demande aux Conseillers de prendre une délibération dans ce sens.

Le Conseil accepte à l'unanimité la demande de report du transfert.

5/Augmentation du temps de travail de l'Adjointe Technique.

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion le Conseil s'était prononcé pour passer de 24 à 30 heures le temps de travail hebdomadaire de l'Adjoint Technique. Il annonce que le CTP (Comité Technique Paritaire) a accepté cette demande.

Le maire propose donc au conseil de prendre la délibération qui entérine définitivement cette augmentation du temps de travail.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

6/Protection sociale des agents municipaux.

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion le Conseil avait décidé d'augmenter de 7 à 8 € la participation de la commune au coût de la garantie de salaire des agents et de mettre en place une participation au financement d'une complémentaire santé labellisée pour les agents. Il annonce que le CTP a accepté cette demande.

Le Maire propose donc au conseil de prendre la délibération qui officialise ces décisions. Cette délibération est votée à l'unanimité.

7/ Etang des Forges.

Le Maire annonce que l'Etang des Forges a été pêché le 1^{er} avril et que plus de 350 kgs de carpes ont été remises dans l'Etang du Moulin Haut.

Il ajoute que la réfection de la route devrait être réalisée pour le mois de juin mais qu'à son avis l'Etang risque d'être condamné et rendu à la Nature à cause du coût trop élevé d'une digue étanche et conforme.

8/ Inauguration des Gorges de l'Auvézère.

Le Maire annonce qu'une réunion s'est tenue ce jour à SAINT-MESMIN pour fixer les modalités et la date d'inauguration des Gorges de l'Auvézère . Cette date est fixée au samedi 15 juin 2019. Plusieurs manifestations (randonnées pédestres, VTT, descente en kayak, pêche à la mouche etc..) seront organisées et un buffet sera servi à tous les participants et visiteurs .Il souligne que pour le 15 juin tous les sentiers seront balisés, que le parcours nautique sera achevé et que toute la signalétique sera mise en place. Cette journée sera clôturée à partir de 17h00 par une Fête de la Musique à laquelle plusieurs groupes musicaux sont déjà inscrits.

DIVERS

Le Maire annonce que la fibre doit arriver prochainement à SAINT-MESMIN car la commune a été classée prioritaire. Il ajoute qu'il convient donc de préparer l'adressage . Il a distribué à chaque Conseiller une carte sur laquelle les Conseillers devront inscrire , en concertation avec les administrés de leurs secteurs respectifs, les noms de rues , voies ou chemins qu'ils souhaiteraient voir apparaître. Cette carte doit être remise pour le prochain conseil du 7 mai 2019. Après quoi il faudra faire le choix définitif et attribuer des numéros qui correspondront à des coordonnées métriques. Le financement de tous les futurs panneaux indiquant les noms de rues et les numéros seront pris en charge par la commune qui demandera une aide au département.

En fin de réunion le Maire a demandé à tous les conseillers de réfléchir aux prochaines élections municipales, de se positionner avant la fin de l'année afin d'organiser au mieux la transition et la continuation des projets en cours ou à venir.

La réunion s'est terminée à 23H15 par le traditionnel pot de l'Amitié